

Communiqué de presse
Paris, le 31 décembre 2024

Attribution de l'appel d'offres des parcs éoliens flottants de Narbonnaise 1 et Golfe de Fos 1, premier appel d'offres flottant commercial en Méditerranée

Vendredi 27 décembre 2024, le Gouvernement a désigné les 2 lauréats de l'appel d'offres éolien en mer relatif aux parcs flottants de Narbonnaise 1 et Golfe de Fos 1 (AO 6), d'une puissance respective de 250 MW. Les consortia lauréats, composés d'Ocean Winds et d'Eolien en Mer Participation pour le projet Narbonnaise 1, et d'EDF Renouvelables et Maple Power pour le projet Golfe de Fos 1, se voient ainsi confier ces projets à haute valeur ajoutée technologique, industrielle, économique et environnementale. France renouvelables leur adresse toutes ses félicitations et ses vœux de succès. Cet appel d'offres marque une étape décisive pour le développement de l'éolien en mer flottant en France et en particulier en Méditerranée, une filière synonyme de retombées économiques et industrielles fortes sur nos territoires et écosystèmes portuaires qui porte en elle un réel potentiel de leadership industriel pour notre pays.

L'attribution d'un appel d'offres commercial valide la pertinence et le déploiement d'une filière qui s'appuie sur une technologie innovante au service de l'indépendance énergétique de notre pays. Alors que les acteurs industriels français de l'éolien se préparent depuis plusieurs années à développer des parcs flottants au large de nos côtes atlantiques ou méditerranéennes, les conditions sont aujourd'hui réunies pour que la France consolide son leadership industriel et valorise l'excellence de ses savoir-faire.

Cette double attribution confirme la volonté de l'Etat de déployer à l'échelle industrielle cette technologie d'avenir sur laquelle la France mise, conformément à la décision interministérielle du 17 octobre annonçant le lancement « dans les prochains mois » de l'AO 10 avec une majorité d'éolien flottant, à savoir environ 5,2 GW. Le développement de cette filière s'appuie sur des écosystèmes portuaires solides et des acteurs industriels soutenus par leurs territoires qui bénéficient des retombées économiques et industrielles associées aux projets.

Ces 2 parcs concrétisent en particulier la volonté des régions Occitanie et PACA de développer l'éolien en mer flottant au large de leurs côtes. Cette attribution est un signal fort pour les infrastructures portuaires de Port-la-Nouvelle et Marseille-Fos ainsi que pour les écosystèmes d'entreprises associés qui s'organisent pour répondre aux besoins industriels permettant d'atteindre nos objectifs de déploiement de l'éolien en mer aux horizons 2035 (18 GW) et 2050 (45 GW).

Anne Catherine de Tourtier, présidente de France renouvelables, rappelle néanmoins :

« Avec des tarifs de 92,70 €/MWh et 85,90 €/MWh, respectivement pour Narbonnaise 1 et Golfe de Fos 1, ces 2 parcs éoliens flottants français démontrent l'opportunité que représente pour la collectivité la filière flottante française. Mais au-delà de cette satisfaction collective, France renouvelables rappelle avec vigueur qu'une industrie énergétique qui va bien est une industrie qui a de la visibilité et des calendriers précis et respectés. Il sera donc impératif que le prochain gouvernement tienne les engagements de l'Etat sur la tenue des calendriers de lancement et d'attribution des AO 7 à 10 ».

A propos de France renouvelables :

France renouvelables est l'association professionnelle qui représente, consolide et promeut, par une approche systémique, le développement des EnR électriques industrielles et des solutions de stockage et de flexibilité associées, permettant l'évolution de notre système électrique vers sa décarbonation, sa soutenabilité et sa compétitivité.

Contact medias :

Agence Hopscotch - Clara Roumy – 01 41 34 21 86 - francerenouvelables@hopscotch.fr